

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5303

présenté par

M. Derosier, Mme Karamanli, M. Valax, M. Vidalies, M. Dussopt, M. Deluga,  
Mme Marisol Touraine, M. Issindou, Mme Martinel, M. Renucci,  
M. Terrasse, Mme Adam  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 25**

Compléter l'alinéa 2 par le mot :

« paritaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement est un amendement de coordination qui vise à manifester une nouvelle fois l'attachement au paritarisme, qui doit également être maintenu dans les comités techniques paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.